

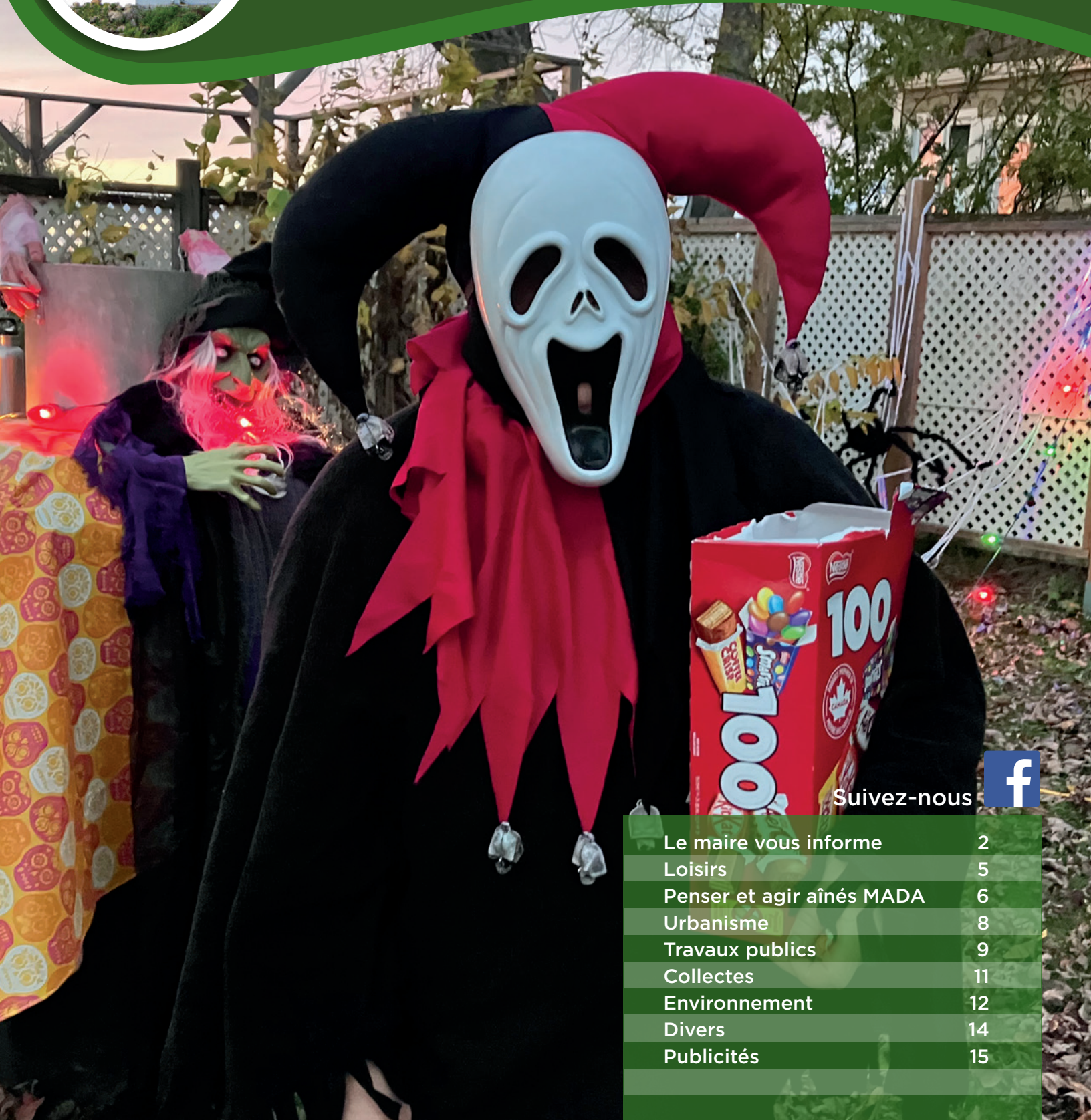


Sainte-Anne-de-Sorel

BULLETIN MUNICIPAL

VOL. 35 | N° 02 | AUTOMNE 2024

Le Phare



Suivez-nous



Le maire vous informe	2
Loisirs	5
Penser et agir aînés MADA	6
Urbanisme	8
Travaux publics	9
Collectes	11
Environnement	12
Divers	14
Publicités	15



M. MICHEL PÉLOQUIN
Maire

Bonjour à tous,
C'est avec plaisir que je vous transmets les informations suivantes, qui me semblent les plus pertinentes, pour votre compréhension des activités des membres de votre conseil municipal. Comme toujours, n'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples détails ou autres informations.

Concernant les améliorations de nos infrastructures

La municipalité a reçu une subvention de 100 000 \$ dans le *Programme d'infrastructures municipales pour les aînés* (PRIMA) pour terminer l'aménagement du stationnement situé à l'arrière de la salle communautaire du centre municipal. Les travaux sont malheureusement retardés, car il y a eu récemment vol de fils électriques.

La municipalité va bénéficier d'une subvention de 280 111 \$ du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air*. Cette subvention sera appliquée à la mise en place d'un nouvel équipement multifonctionnel qui sera construit dans les prochains mois.

Cet équipement sera la construction d'un plancher de béton qui servira de patinoire durant la saison hivernale, de surface de pickleball (tennis léger), de surface de basketball et de dek hockey pour les autres saisons. Ce nouvel équipement de loisir sera très apprécié par nos enfants de la Maison des jeunes, de notre camp de jour, des enfants fréquentant l'école de la municipalité et évidemment des adultes amateurs de hockey et de pickleball. Également, l'éclairage actuel du terrain de baseball, qui est défectueux depuis quelques années, sera remplacé.

De plus, dès cet automne des travaux débiteront pour prolonger le réseau d'aqueduc et le réseau d'égout sur le tronçon de la rue Paul situé au *sud* du chemin du Chenal-du-Moine. L'asphaltage y sera complété au printemps prochain.

Concernant les activités sociales

Il y aura, à nouveau cette année, la populaire célébration de l'Halloween à l'Île-aux-Fantômes. Cette activité se

tiendra le *samedi 26 octobre* prochain. Les billets seront disponibles pour les résidents de la municipalité à compter du *9 octobre et le 16 octobre* pour les non-résidents. Les informations pour ces événements sont disponibles sur la page Facebook de la municipalité.

Parmi les autres activités en cours ou à venir, mentionnons des cours de Tai-Chi, des cours d'exercice pour Aînés actifs, le tournoi de pêche de l'Association des chasseurs et pêcheurs, la fête hivernale des Sainte-Annois, etc.

Suivi du dossier des zones inondables



Benoit Charette, Michel Péloquin, Jean-Bernard Émond

Le 18 septembre dernier, accompagné de notre directeur-général ainsi que de quatre autres maires de municipalités riveraines des îles du lac Saint-Pierre et de notre député Jean-Bernard Émond, j'ai rencontré le *ministre responsable de l'Environnement* (Benoit Charette) et son directeur de cabinet pour les sensibiliser aux contraintes majeures qui s'imposeraient, à nos citoyens, si le nouveau cadre réglementaire proposé était maintenu tel quel. Un mémoire sera aussi déposé dans le cadre de la consultation en cours tenue par le gouvernement sur le « *Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations* ».

Renouvellement du contrat pour l'entretien des rues et des stationnements en hiver

La municipalité est allée en appel d'offres dans les derniers mois pour l'entretien de nos rues et de nos stationnements en hiver. Lors du premier appel d'offres, une seule soumission a été reçue. N'étant pas conforme au devis, cette soumission a dû être rejetée.

Lors d'un deuxième appel d'offres, encore une fois une seule soumission a été déposée, cette fois-ci par la



Ferme du barbu. Cette soumission, étant conforme au devis, a été acceptée par le Conseil pour une période cinq (5) ans. Cette soumission représente, pour la première année, une augmentation de 53 % par rapport au coût de l'an passé.

Les coûts pour les cinq (5) prochaines années se répartissent comme suit : année 1 : 137 958,58 \$, année 2 : 141 986,57 \$, année 3 : 148 895,76 \$, année 4 : 155 944,31 \$ et pour l'année 5 : 163 109,55 \$ taxes incluses.

Rapport du vérificateur financier pour l'année 2023

Le rapport des états financiers pour 2023 a été déposé aux membres du Conseil au cours de l'assemblée du 2 juillet dernier. L'année 2023 s'est terminée avec un surplus financier de 390 362,43 \$ pour un surplus accumulé de 663 061,71 \$ au 31 décembre 2023.

Voici l'appréciation de la firme comptable : « *Les états financiers 2023 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023. Ils ont été vérifiés par la firme Daniel Tetreault CPA Inc., selon les principes reconnues et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2023 un surplus 390 362,43 \$.* »

CAMPING

Concernant le camping du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel

Au cours de l'été dernier, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a été approchée dans le but de vérifier s'il y avait une ouverture pour la vente du camping du Chenal-du-Moine. Depuis, quelques rencontres ont eu lieu avec les acheteurs potentiels afin d'évaluer la pertinence et les bénéfices que pourraient en tirer la municipalité et ses citoyens. D'autres rencontres sont prévues dans les prochains jours.

Depuis une dizaine d'années, c'est la deuxième fois que la municipalité est approchée pour la vente potentielle du camping. Lors de la première approche, finalement il n'y avait pas eu de suite.

Je vous souhaite à tous un excellent automne!

Au plaisir,
Michel Péroquin, Maire

ÉQUIPE LE PHARE

Bulletin municipal d'information

Publié : 3 fois par année

Distribution : Municipalité Sainte-Anne-de-Sorel

Tirage : 1275 exemplaires

Collaboration : Maxime Dauplaise, Chantal Laferrière, Marie-Ève Marcoux, Myriam Cournoyer et Roger Soulières

Gestion de l'information, infographie et impression :
Imprimerie Mongeon



DÉCISIONS DU CONSEIL

Afin de connaître toutes les décisions prises par le Conseil municipal, vous pouvez lire les procès-verbaux qui sont en ligne sur notre site web.

www.msads.ca

Choisir : **Municipalité**

Choisir : **Conseil municipal**

Choisir : **Ordres du jour / procès-verbaux**



Les séances sont disponibles en direct via notre chaîne Youtube et en rediffusion via Facebook.

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

LES HEURES RÉGULIÈRES DU BUREAU

lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30
vendredi : 8 h à 12 h



NOUS JOINDRE

Par téléphone : **450 742-1616**

Par courriel : **info@msads.ca**



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL 2024

À la salle du Conseil au Centre de services municipaux située au 1685, chemin du Chenal du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel :

- Lundi 7 octobre
- Lundi 4 novembre
- Lundi 2 décembre





RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2023

Les états financiers 2023 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023. Ils ont été vérifiés par la firme Daniel Tetreault CPA Inc., selon les principes reconnues et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2023 un surplus de **390 365 \$**.

	Réalisations 2023	Budget 2023
Revenus		
Revenus de taxes	3 824 910 \$	3 786 014 \$
Compensations tenant lieux de taxes	24 065 \$	26 770 \$
Transferts	145 042 \$	87 201 \$
Services rendus	142 506 \$	137 410 \$
Imposition de droits (permis urb. / droits mutation)	142 080 \$	105 500 \$
Amendes et pénalités	7 927 \$	7 500 \$
Intérêts / pénalités	54 249 \$	10 100 \$
Autres revenus	104 126 \$	0 \$
TOTAL DES REVENUS	4 444 905 \$	4 160 495 \$
Charges		
Administration générale	857 988 \$	830 004 \$
Sécurité publique	658 303 \$	685 711 \$
Transport	565 588 \$	594 642 \$
Hygiène du milieu	754 888 \$	754 491 \$
Santé et bien-être	2 851 \$	8 400 \$
Aménagement et urbanisme	126 988 \$	124 674 \$
Loisirs et culture	261 304 \$	278 046 \$
Frais de financement	241 714 \$	192 500 \$
TOTAL DES CHARGES	3 469 624 \$	3 468 468 \$
Affectations		
Remboursement de la dette à long terme	622 000 \$	633 151 \$
Moins : Activités d'investissement	8 215 \$	33 876 \$
Plus : Affect. Excédent act. de fonctionnement	-51 602 \$	0 \$
Moins : Fonds de roulement/fonds réservé lié pour élection	27 627 \$	25 000 \$
Plus : Coût terrains vendus	-21 324 \$	
Moins : Total des affectations	584 916 \$	692 027 \$
Excédent de fonctionnement (surplus) de l'exercice à des fins fiscales (arrondi)	390 365 \$	0 \$



HALLOWEEN



26 octobre dès 15 h

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel invite, encore cette année, les enfants de tous âges à participer à la **8^e édition de la Fête de l'Halloween sur l'Île-aux-Fantômes.**

Encore une fois, bien que l'activité soit toujours entièrement gratuite,

nous vous demandons de vous procurer des laissez-passer pour accéder au site.

Ces laissez-passer vous indiqueront l'heure à laquelle vous serez attendus pour prendre votre navette vers le site. Un code promo vous permettra d'accéder aux billets réservés aux résidents de Sainte-Anne-de-Sorel : **FANTOMES** (max 7 billets par foyer | disponibles dès le 9 octobre).

Comme citoyen de Sainte-Anne-de-Sorel, **vous pouvez contribuer à cet événement de grande envergure en déposant une boîte de friandises au service de garde de l'école ou directement au bureau de la municipalité.** Celles-ci seront distribuées, lors de la soirée, par les résidents de l'Île ou par des bénévoles.



ileauxfantomes2024.eventbrite.com



FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Dimanche 8 décembre 2024 dès 10 h

Centre de services municipaux
1685, chemin du Chenal-du-Moine

Les enfants sont invités à participer au dépouillement d'arbre de Noël de la municipalité.
Au programme spectacle, jeux et visite du Père Noël!

Sur inscription : <https://www.qidigo.com/u/Municipalité-de-Sainte-Anne-de-Sorel>

Information : **Marie-Ève Marcoux 450 742-1616 poste 104**



KINO GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS

INCLUANT

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé



PROGRAMMES JEUNESSE

DÈS LE 14 SEPTEMBRE 10 SEMAINES

CHEERLEADING RÉCRÉATIF
• 5 à 11 ans

FÊTE D'ENFANTS

- 5 à 12 ans
- Avec ou sans escalade
- 3 heures d'animation



COURS EN GROUPE

DÈS LE 9 SEPTEMBRE 12 SEMAINES

PILATES
• 3 niveaux

COURS DE MISE EN FORME AÎNÉS

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS

CÉGEP SOREL TRACY **Centre sportif**

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

450 743-9127

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif



3 novembre 2024 - 11 H 30
DÎNER-RENCONTRE

10 \$ par personne

Un repas chaud de poulet sera servi.

Invitée : Claudine Kellenny,
Association des aidants naturels du Bas-Richelieu

***Salle communautaire du
Centre de services municipaux
(1685, chemin du Chenal-du-Moine)***

RSVP: 450 742-7246, ROGER SOULIÈRES
rsoulieres@msads.ca

SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE

Le service de livraison de repas à domicile « La Popote Roulante » couvre toute la municipalité.

Le Centre d'Action Bénévole du Bas-Richelieu est à la recherche de bénévoles pour être capable de maintenir ce service dans notre municipalité.

Pour obtenir le service de « La Popote Roulante » ou pour être bénévole ou pour plus de renseignements. Composer le :



Notre mission :

- Être à l'écoute de vos besoins.
- Vous informer sur les services et les programmes qui vous sont destinés.
- Envisager avec vous des solutions et vous accompagner à les mettre en œuvre!

Service gratuit & confidentiel

Francine Laplante : 450-881-7017
Kim Pelletier : 450-880-7017
Travailleuses de milieu pour les aînés



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT COLLECTIF (STC)

La MRC de Pierre-De Saurel est responsable du transport collectif régional et interrégional sur son territoire. C'est cependant la **Société de transport collectif (STC) de Pierre-De Saurel** qui est mandaté pour gérer les opérations.

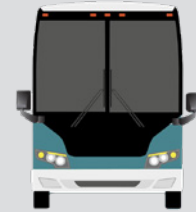
La STC est un organisme spécialisé dans l'organisation et l'exploitation du transport collectif sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. Elle organise tous les services de transport : adapté, collectif par taxibus et interrégional.

Venez nous rencontrer au :

Terminus des Promenades – STC
450, boulevard Poliquin, local 650 (près du Walmart), Sorel-Tracy
Tél : 450 743-3336

Pour connaître tous les détails visiter le site web de la STC :

www.stcpierredesaurel.ca | Facebook : stcpierredesaurel



*Pour une mobilité régionale **accessible!***



Une présence rassurante !

Offert à travers
toute la MRC de
Pierre-De Saurel.

Le programme Pair est un service gratuit et personnalisé d'appels automatisés servant à joindre les personnes abonnées afin de s'assurer de leur sécurité. Les membres reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour, selon le besoin.

« Un appel quotidien procure
un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:

450 780-5600, poste 5200

mrcpierredesaurel.com

Bureaux de la MRC ou municipaux



**Vous êtes aidant naturel
et vous résidez sur le territoire
de Sorel-Tracy ou des municipalités
environnantes?**

**Contactez-nous
dès maintenant!
450 730-0880**



Association
**aidants
naturels**
Bas-Richelieu



DEMANDE DE PERMIS

Vous planifiez des travaux de rénovation, travaux en rive, travaux en zone inondable, travaux de construction et/ou avez un projet quelconque d'aménagement de votre terrain?

Appelez l'inspecteur municipal ou communiquez par courriel pour toutes questions ou pour prendre un rendez-vous.

MICHEL BRADNER,
inspecteur en bâtiment et en
environnement

mbradner@msads.ca

Tél : 450 742-1616, poste 102



ABRIS ET GARAGES DÉMONTABLES

L'article 55 du règlement de zonage n° 436-2009 permet aux citoyens l'installation d'abris hivernaux durant la période du **15 octobre au 15 avril** suivant, sur un terrain déjà occupé par un bâtiment principal. Des règles doivent cependant être respectées dans l'installation de ces abris.

Maximum de 3 abris ou garages démontables en respectant les conditions suivantes :

1. Maximum de 2 abris ou garages en cour avant ou latérale;
2. Marge avant de 1,5 mètre et marge latérale de 1,0 mètre;
3. Revêtement en bon état et d'une seule couleur;
4. Le toit et les murs doivent être revêtus d'une toile spécifique approuvée ACNOR ou l'équivalent.

Ces abris ou garages doivent être démontés pour le 15 avril, incluant la structure.

Après le 15 avril, un seul abri ou garage démontable est permis dans la cour arrière ou latérale en respectant les marges avant, latérale et arrière, ainsi que des règles spécifiques touchant la superficie, la hauteur et le revêtement utilisé.

L'inspecteur municipal est toujours à votre disposition pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.

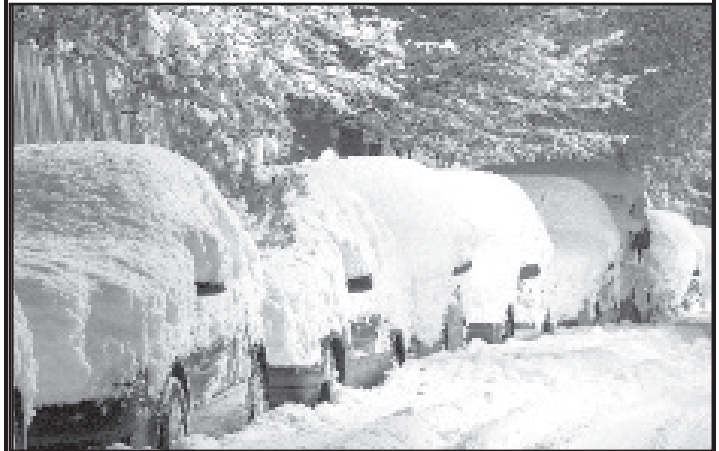
Tél : 450 742-1616
poste 102



NUISANCES

Il est défendu à tout occupant de maison, bâtisse ou terrain dans la municipalité, ainsi qu'à toute personne ou véhicule quelconque de jeter ou de permettre qu'il soit jeté, neige ou glace, sur aucune rue, ruelle, place publique, fossé, fossé de ligne, cours d'eau. Toute infraction au présent règlement n° 475-2012 concernant les nuisances est passible d'une amende plus les frais.

Nous vous invitons à faire preuve de civisme en tout temps de l'année!



STATIONNEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ EN PÉRIODE HIVERNALE

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre **1 h 00 et 7 h 00 du 15 novembre au 15 avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.



Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de police ou un constable spécial peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- Le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- Le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

Votre coopération est demandée!



→ → → ÉVITONS LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT ← ← ←

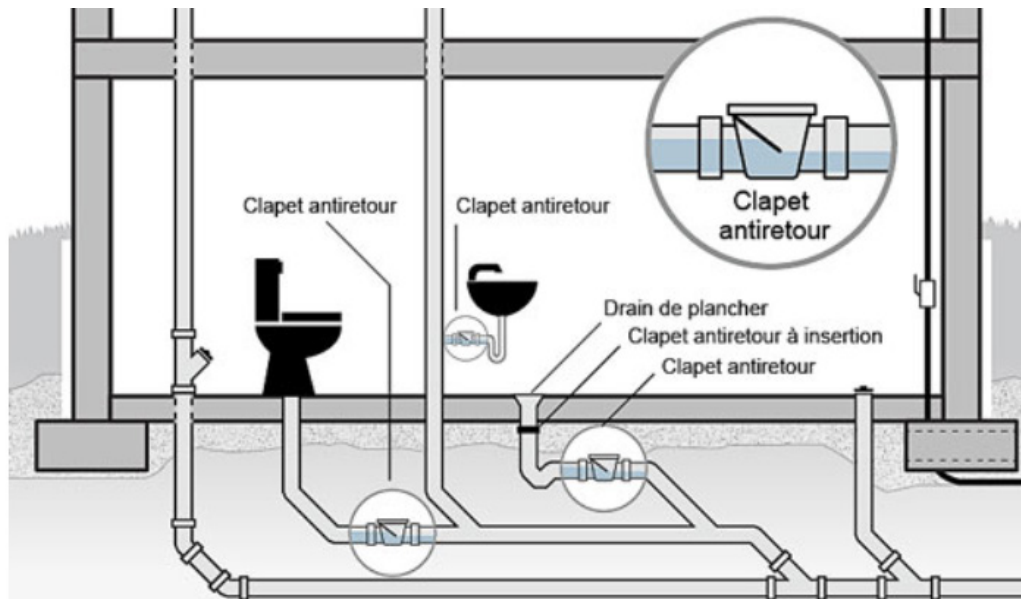
Ce qu'il faut savoir sur le réseau sanitaire

Le réseau d'égout sanitaire est un système fermé, capable de recevoir les eaux usées domestiques (bain, douche, toilette, évier) de tous les résidents de la municipalité.

Théoriquement, le niveau du réseau sanitaire ne devrait pas fluctuer lors de pluies abondantes puisque les eaux de surface ne sont pas recueillies par le réseau sanitaire, mais par le réseau pluvial (ou fossés).

Le problème est que plusieurs citoyens raccordent **volontairement et illégalement leurs gouttières, drains français et pompes d'assèchement (Sump Pump) directement au réseau d'égout**. Ainsi, lors de conditions climatiques exceptionnelles et abondantes, le réseau sanitaire subit une lourde pression et se surcharge au point de refouler dans les maisons.

Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement no 220-1987, **il est strictement interdit, en tout temps, que vos drains de résidences soient reliés à l'égout domestique**. Toutes les eaux pluviales et souterraines de fondation (fonte des neiges) doivent être dirigées vers un fossé, sur le terrain ou dans un cours d'eau.



Le schéma ci-dessus est proposé à titre indicatif seulement et ne se substitue pas aux normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté du Code national de plomberie faisant partie du règl. no 536-2019.

De plus, en vertu du règl. no 536-2019, **tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer, à ses frais, et maintenir en bon état une soupape de sûreté (clapet antiretour)** afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

Un clapet antiretour pour éviter les refoulements, oui, mais attention...

Lorsque le réseau se surcharge, les clapets antiretours se ferment pour protéger les maisons de toute entrée d'eaux usées extérieures. **Mais lorsque le clapet se referme, il est important de ne pas tirer la chasse d'eau, prendre une douche ou faire une brassée de lavage, sans quoi les eaux usées provenant de l'intérieur de la maison refouleront dans le sous-sol.**

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

450 742-1616 • www.msads.ca



Votre guide de préparation aux urgences



Connaissez les risques



Préparez un plan



Ayez une trousse



VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

<https://www.preparez-vous.gc.ca>

Canada Sécurité publique Canada Public Safety Canada



72 HEURES VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

VOTRE GUIDE DE PRÉPARATION AUX URGENCES

Advenant une catastrophe dans votre région, les équipes de secours pourraient mettre un certain temps avant de pouvoir vous prêter main-forte. Vous devriez être prêt, vous et votre famille, à faire face aux 72 premières heures d'une situation d'urgence.

Apprenez dès aujourd'hui comment il est rapide et facile de vous préparer à faire face à divers types d'urgences, peu importe le moment ou le lieu. Servez-vous du guide pour préparer votre propre plan d'urgence et utilisez les listes pour créer une trousse d'urgence pour les 72 premières heures. Les mesures de base présentées vous aideront à prendre soin de vous-même et de vos proches en cas d'urgence.

SITUATION D'URGENCE

Fuite d'eau, problème d'égout

En dehors des heures normales de bureau ou lors de la fin de semaine pour signaler un problème d'égout, une fuite d'eau ou toute autre situation d'urgence :

Composer le : 310-4141 (sans code régional)

Afin d'obtenir l'assistance policière de la Sûreté du Québec.



COMPOSER:
310-4141



Sainte-Anne-de-Sorel

ALERTES MUNICIPALES

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



Circulation, déneigement, risque d'inondation, avis d'ébullition, eau brouillée, indice de feu interruption de l'eau potable, non-consommation de l'eau, alerte, bris d'aqueduc, avis important.

Soyez informé immédiatement quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité.



SERVICE GRATUIT

msads.ca • 450 742-1616



Services / Services aux citoyens / Alertes municipales

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !



ÉCOCENTRE

L'Écocentre est ouvert du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Il est situé au 3145, rue Joseph-Simard à Sorel-Tracy.

Téléphone : 450 908-0784 ou 450 746-4559

RÉSUMÉ DES MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ▶ Résidus de construction, de rénovation et de démolition : bardeau d'asphalte, bois, béton, brique, ciment, isolant, gypse, pierre, métaux, portes, fenêtres, terre;
- ▶ Matières recyclables : carton, papier, plastique, verre;
- ▶ Pneus;
- ▶ **Résidus verts** : branches, gazon, tourbe et résidus de jardin;
- ▶ **Résidus domestiques dangereux** (RDD) : aérosols, acides, batteries, bonbonnes de propane, chlore, diluant, huiles, néons, peinture, piles, solvants, etc.

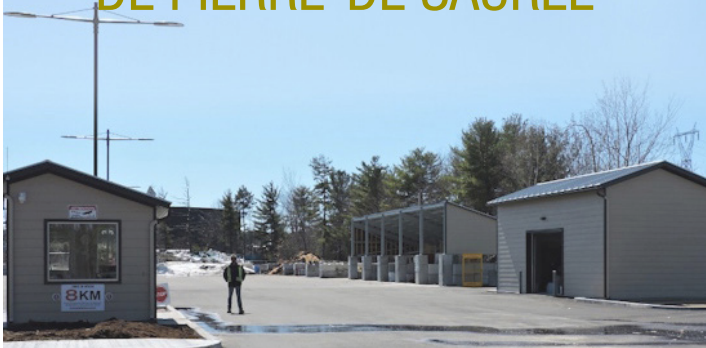
Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles ou tout autre bien encore en bon état pour favoriser le réemploi.

MATIÈRES REFUSÉES :

- ▶ Les matières putrescibles : les jeter dans le bac brun;
- ▶ Terre contaminée;
- ▶ Bisphényles polychlorés (BPC);
- ▶ Armes, explosifs et feux d'artifices;
- ▶ Aucune matière provenant d'entreprises commerciales ne sera acceptée.

Une preuve de résidence est requise.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

PROCHAINES COLLECTES :

- LUNDI 28 OCTOBRE 2024
- LUNDI 11 NOVEMBRE 2024

MATIÈRES ADMISSIBLES :

- Feuilles et résidus verts de jardin.
- Déposez vos sacs de résidus verts à côté de vos bacs la veille lors de ces collectes spéciales.
- Sacs en plastique ou en papier autorisés.

En raison de la problématique de l'agrile du frêne, les branches ne sont pas acceptées ainsi que les branches de conifères.

Pour de plus amples informations au sujet des collectes, communiquez avec le bureau de la MRC de Pierre-De Saurel : 450 743-2703, poste 244.

COLLECTE DE BRANCHES

PROCHAINE COLLECTE :

- LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Diamètre de moins de 5 cm (2 po) attachées en paquets de moins de 1,5 m (5 pieds) et poids de moins de 25 kg (55 lb).

Veillez prendre note que les paquets seront déposés à côté des bacs et non à l'intérieur du bac noir.

Pour recevoir les alertes, la veille de chaque collecte, une notification, un SMS ou un courriel vous informant des bacs ou matières à mettre en bordure de rue.

Pour plus de renseignements

MRC DE PIERRE-DE SAUREL : 450 743-2703

<https://alertes.mrcpierredesaurel.com/membre/inscription>





BAC ROULANT ENDOMMAGÉ

Si vous possédez un bac roulant et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à info@mrcpierredesaurel.com.



Prenez note que des frais peuvent être exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant la collecte de matières résiduelles, vous devez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.



COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbure tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

Pour plus d'informations sur cette collecte :

- Téléphonnez au **Recyclo-Centre (450) 746-4559**

Vos appareils seront traités conformément au Règlement sur les halocarbures.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes mensuelles des encombrants.



PASSER À L'ACTION CONTRE LE RADON!

La Direction de santé publique de la Montérégie recommande aux citoyens de tester le radon dans leur maison.

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle pouvant entrer dans les maisons notamment par les fondations. Il est invisible, n'a pas d'odeur et ne goûte rien. Le radon est la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs. Les fumeurs courent aussi un risque encore plus grand. Au Québec, le radon serait responsable de plus 1 000 décès par an.

En Montérégie, au moins une maison sur cinq a trop de radon. La seule façon de savoir s'il y a trop de radon dans la maison est de le mesurer avec un petit appareil appelé dosimètre. **Le moment idéal pour tester le radon est lors de la saison froide.** Le dosimètre coûte entre 40 et 60 dollars et peut être acheté sur le site internet de l'Association pulmonaire du Québec ou de CAA-Québec.

La quantité maximale de radon conseillée par Santé Canada est 200 Becquerels par mètre cube (Bq/m³). Si la quantité mesurée est plus élevée, il faut faire des travaux correctifs avec l'une des compagnies agréées par le *Programme national de compétence sur le radon au Canada* (PNCR-C). **Diminuer la quantité de radon dans la maison permet de baisser le risque de cancer du poumon.**





RAPPEL IMPORTANT

Monoxyde de carbone : menace invisible, conséquences mortelles

Le monoxyde de carbone est produit lorsque des appareils et des véhicules brûlent un combustible comme le propane, le bois, le mazout, etc.

Il est souvent appelé « tueur silencieux » parce que c'est un gaz toxique qu'on ne peut pas sentir ni voir. Respirer ce gaz peut être très dangereux pour la santé et même entraîner la mort.

Quels symptômes surveiller?

Maux de tête, fatigue, nausées, vomissements, étourdissements.



Comment vous protéger?

Seul un **avertisseur de monoxyde de carbone** peut détecter la présence de ce gaz et vous la signaler. Il existe plusieurs modèles : à pile, électrique ou combiné à un détecteur de fumée. Assurez-vous d'en installer assez pour que tous les occupants les entendent.

Comment prévenir une intoxication?

Une intoxication peut survenir à tout moment. Utiliser des appareils vieux, défectueux, mal entretenus ou de la mauvaise façon augmente le risque d'intoxication.



Génératrice

- Placez la génératrice à l'extérieur à au moins 3 mètres des portes, fenêtres et systèmes de ventilation de la résidence.
- Vérifiez et entretenez fréquemment le matériel et ne l'utilisez pas s'il est endommagé.



Chauffage au bois

- Ramenez la cheminée de votre foyer au bois une fois par année.
- Ouvrez le clapet de cheminée avant chaque utilisation.



Appareil de cuisson

- N'utilisez jamais d'appareil de cuisson à combustion dans un endroit fermé, comme une maison, un véhicule ou un abri.
- Exemples d'appareils de cuisson à combustion : barbecue, poêle au propane, etc.



Véhicule en marche

- Ne laissez jamais un véhicule en marche dans un endroit fermé comme un garage ou un abri.
- Assurez-vous que le tuyau d'échappement ne soit pas bloqué avant de démarrer le véhicule.

Si vous avez des symptômes ou si votre avertisseur sonne :

- Sortez rapidement du bâtiment
- Composez le 911
- Contactez le centre antipoison au 1 800 463-5060
- Ne rentrez pas à l'intérieur avant que les pompiers aient confirmé que c'est sécuritaire
- Ne réutilisez pas vos appareils à combustion avant de les avoir fait vérifier par un professionnel

Pour plus d'informations, visitez le santemontregie.qc.ca/monoxyde

Une production de la Direction de santé publique de la Montérégie - Novembre 2023



Service Animalier
Pierre-De Saurel et Régions

Nous joindre: info@sapdsr.ca
450 746-7272

NOS POILUS À 4 PATTES, NOUS RESPECTONS LES RÈGLES

- ✓ Médaille ✓ Enregistrement annuel ✓ Licou ou Harnais ✓ Laisse 1,85 m

6 OBLIGATIONS POUR NOS CHIENS

- 1- Être enregistré annuellement auprès du Service animalier Pierre-De Saurel et Régions, Boutique d'animaux Cartier, Pattes et griffes, Clinique Vétérinaire Demers ;
- 2- Porter sa médaille afin d'être bien identifié en tout temps;
- 3- Être sous le contrôle d'une personne capable de maîtriser l'animal en tout temps ;
- 4- Être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,85 m ;
- 5- Porter en tout temps un licou ou un harnais attaché à sa laisse s'il pèse 20 kg ou plus (44 lbs ou plus) ;
- 6- Ne jamais se retrouver sur une propriété appartenant à une autre personne que son propriétaire ou gardien à moins que sa présence ait été autorisée.

AMENDE IMPORTANTE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

250 \$-750 \$: Chien non enregistré et/ou sans médaille.

500 \$ -1 500 \$: Chien sans laisse ou avec une laisse de plus de 1,85 m., chien de plus de 20 kg sans licou ou harnais, chien non maîtrisé, chien sur une propriété privée sans autorisation.

COMITÉ DU PATRIMOINE (RECHERCHE DE CANDIDATURE)

Le conseil municipal est actuellement à la recherche de citoyens qui pourraient avoir de l'intérêt pour participer au comité du patrimoine. Ce comité, composé de citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel ayant de l'intérêt pour notre patrimoine bâti, notre passé culturel et notre histoire, a la tâche de sensibiliser et d'alimenter les membres du conseil municipal de leurs observations et réflexions sur toutes les questions pertinentes.

Faire parvenir votre intention par courriel à info@msads.ca



GUIGNOLÉE
à Sainte-Anne-de-Sorel



**Dimanche 1^{er} décembre 2024
entre 11 h et 13 h**

**La guignolée fera un grand retour
à vos portes cette année!**

**Si vous n'êtes pas à la maison vous pouvez laisser
boîtes et sacs sur votre perron.**

Un grand merci de votre générosité!



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781 | jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca | jeanbernardemond.com



❄️ NOUVEAU SERVICE ❄️

Déneigement manuel

TROTTOIR - BALCON - ESCALIER



SOUSSION GRATUITE

450 880-5198 | François

450 517-5198 | Élène

lafermedubarbu@gmail.com |

DÉNEIGEMENT
RÉSIDENTIEL

BIENVENUE AUX
NOUVEAUX CLIENTS



Votre gouvernement

Québec

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

26 novembre 2024

Sainte-Anne-de-Sorel

Centre de services municipaux
1685, ch. du Chenal-du-Moine

FAITES-VOUS VACCINER SI VOUS VIVEZ AVEC LE DIABÈTE, UN SYSTÈME IMMUNITAIRE AFFAIBLI, UNE MALADIE DU COEUR, DES POUMONS OU DES REINS.

Prenez rendez-vous dès le 12 novembre

En ligne au clicsante.ca

Par téléphone au 1 833 651-2883

Vaccin gratuit pour certaines personnes. Pour plus de détails, consultez le: ciusscn.ca/vaccingrippe

Membres du Conseil 2021-2025



MAIRE

M. Michel Péloquin

Cellulaire : (450) 494-1612
mpeloquin@msads.ca

Conseillers



District # 1 M. Benoit Bibeau

Téléphone : (450) 746-7789
bbibeau@msads.ca

Marie-Didace, Marie-Napoléon
Paul : 78 à 90, 75 à 91
Chenal-du-Moine : 72 à 610, 77 à 597
Ménard : 47 et 50



District # 2 M. Guy Lambert

Téléphone : (450) 881-0560
glambert@msads.ca

De la Rive : 2 à 254, 37 à 257
Curé-Vanasse, Avelin-Péloquin
Ménard : 1 à 41, 8 à 40
Paul : 5 à 71, 6 à 70



District # 3 Mme Myriam Cournoyer

Téléphone : (450) 742-7654
mcournoyer@msads.ca

De la Rive : 261 à 429, 264 à 432
Du Quai, Milette, Ringuette, Privée
Marianne, Bussièrès, Saint-Michel
Joli-Bourg,
Chenal-du-Moine : 612 à 698, 613 à 687



District # 4 M. Vincent Lavallée

Téléphone : (450) 517-1488
vlavallee@msads.ca

Dupont, Forcier, Saint-Martin
Salvail, de l'Anse, Alfred-Caisse
Chenal-du-Moine : 714 à 1468, 725 à 1465



District # 5 M. Roger Soulières

Téléphone : (450) 742-7246
rsoulières@msads.ca

Chenal-du-Moine : 1467 à 2593, 1470 à 2600
Lachapelle, Des Nations, Saint-Nazaire
Pierre-Maxime, Des Cèdres



District # 6 M. Mario Cardin

Téléphone : (450) 746-1913
mcardin@msads.ca

Chenal-du-Moine : 2608 à 3742, 2617 à 3755
Île-aux-Fantômes, Île d'Embarras,
Île Bibeau, Île aux Corbeaux,
Île de Grâce, Île du Moine
Île à la Pierre, Îlette au Pé